

Bonjour,

A ma connaissance, EDF et les autorités de sûreté ne prennent pas en compte les rapports GIEC au fur et à mesure de leurs parutions.

De même que pour le séisme, lorsque l'on procède à une révision des « conditions extrêmes » les anciennes valeurs sont toujours revues nettement à la hausse, voire la méthodologie de calcul est rendue plus pénalisante.

Pour la prise en compte des conditions climatiques c'est le cas : les valeurs « grands froids » et « grands chauds » retenus considèrent les valeurs prospectives les plus pessimistes. L'étiage de la Loire, par exemple (que je suis plus particulièrement), est considéré pour sa valeur la plus basse, sachant qu'en tout état de cause, la puissance des centrales le long de la Loire peut être réduite, jusqu'à l'arrêt d'une ou plusieurs tranches si l'échauffement du fleuve dépassait les valeurs admises par les arrêtés en vigueur qui, eux ne changent pas - bien qu'il existe une tolérance inscrite dans les arrêtés de rejets en cas de conditions climatiques extrêmes.

Pour les tranches en bord de mer, la température de la mer la plus haute prévisible est prise en compte, avec marges. Mais ce n'est pas vraiment un critère pénalisant. Elle n'a qu'un faible impact sur le rendement de la centrale. Par contre, l'augmentation du niveau de la mer est pris en compte (sans que je puisse affirmer à ce stade qu'elle corresponde au dernier rapport GIEC) avec marges. Mais surtout, c'est le risque d'inondation (en bord de mer) consécutif aux grandes marées accompagnées de grands vents qui fixe le niveau des protections à renforcer.

A ma connaissance, le risque de tsunami n'est pas pris en compte, les fonds marins au large des centrales françaises excluant le risque d'un séisme significatif en mer.

Cordialement

Gérard MAHAUD (07/09/2021)

Bonjour,

Merci pour votre réponse très détaillée.

Ce que je comprends, c'est qu'on a pris en compte un risque « inondation » nettement plus important, mais pas forcément une élévation du niveau de la mer ? Je ne suis pas experte, donc je ne sais pas si ça revient tout à fait au même, mais ça pourrait au final à répondre aussi à ce risque à première vue.

Après le « post-Fukushima », est-ce que la filière nucléaire devait prendre en compte un « post-rapport GIEC », avec les étiages estivaux, l'élévation du niveau de la mer, le risque inondation accru, ... ??

Question ouverte...

Merci pour votre réponse en tout cas, et bonne journée à vous !

Emmanuelle CHEMLA (07/09/2021)